

Service Public Assainissement Non Collectif

8 Avenue des Alliés BP 98407 25208 MONTBELIARD CEDEX

Tél: 03 81 31 88 17 Fax: 03 81 31 87 89

Courriel: spanc@agglo-montbeliard.fr

FICHE DECLARATIVE concernant l'étude préalable de la conception d'une installation d'assainissement non collectif.

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif est une exigence découlant de la Loi sur L'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif et par arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de la mission de contrôle du SPANC. Les vérifications sont réalisées en deux temps et se déclinent ainsi :

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- Visite sur site si nécessaire afin d'examiner la faisabilité

Le présent feuillet renseigné doit être déposé auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière peut être exigée par le SPANC. Cette information figure dans le règlement de service. Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec votre SPANC pour toutes informations complémentaires.

Nat	Nature de la demande							
Le pr	Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :							
	D'une demande de Permis de Construire d'une construction neuve							
	D'une demande de Permis de Construire d'une construction déjà existante (transformation,							
	agrandissement).							
	De la réhabilitation ou de la création d'un dispositif d'assainissement non collectif sans Permis de							
	Construire.							
	D'une modification du projet d'assainissement non collectif suite à un avis non conforme							
	préalable.							

Coordonnées du propriétaire					
Nom et prénom du propriétaire :					
Adresse du propriétaire :					
Code postal:					
Commune:					
Téléphone:					
Courriel:					
Adresse de l'installation					
d'assainissement :					
Réf. cadastrales de l'habitation					
assainie (section et numéro)					

Mise en p	lace de l'installation							
	UR DU PROJET (bureau d'études, ir	nstallateur, a	utre, etc.)					
Société :								
Nom:								
Adresse:								
Code Postal:								
Commune:								
Téléphone:		Portable:						
Courriel:								
INSTALLAT	EUR (prévu) :							
Société:								
Nom:								
Adresse:								
Code Postal:								
Commune:								
Téléphone:		Portable:						
Courriel:								
Caractéri	stiques de l'immeuble							
Existe-t-il déjà	un dispositif d'assainissement sur la	parcelle?		□ Oui	□ Non			
Si oui, sera-t-i	l conservé?			□ Oui	□ Non			
Détail des élér	nents qui seront conservés :							
	HABITATION INDIVIDUELLE							
☐ Principale		Autre (préc	eiser:					
Nbre pièces p					(PP)			
	sion, indiquer le nombre de pièces				(PP)			
principales* après travaux. : *Au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les "pièces principales" sont								
définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux "pièces de services" (cuisine,								
salle de bain, bi			•		, ,			
	cation d'une équivalence entre pièces							
principales et nombre d'Equivalents-Habitants (EH) (EH								
	lle prévue par la règlementation				(211)			
	uel est le nombre d'EH retenu?	\. 1 7	1 . 1.1.	•. •	• 14			
	MEUBLES (locaux commerciaux, hó		vies immobilie	ers, sanıtaıre	es isolés, etc.)			
(seront) desser	s sont) le(s) type(s) de locaux qui sera vi(s) par l'installation?							
	ueil de l'immeuble :							
LAT 1 117 1	valents_Habitants retenu ·	1			(FH)			

Mode d'alimentation en	eai	u potable							
☐ Adduction publique ☐ Adduction privé, précisé :									
	•								
Collecte des eaux pluvia	les								
Destination des eaux pluviales :									
Caractéristiques du terr	ain	1							
Superficie du terrain :									
Superficie disponible pour l'installation	on:								
Pente existante :		□ <5%	□ de á	5 à 10%	ı	□>10	9%		
Terrain inondable :					□ Oui		□ Non		
Présence d'une nappe à moins d'1m de (Hors niveau exceptionnel des hautes	□ Oui		□ Non						
Etude de sol réalisée (si oui, la fourni	r):					Oui	□ Non		
Si OUI ,nature du sol :		Perméable (k≥ 10m	m/h)	☐ Imp	erme	éable (k	≤ 10mm/h)		
PUITS OU FORAGE									
Présence d'un puits ou d'un forage à p	roxi	mité du dispositif :				Oui	□ Non		
Si oui, s'agit-il d'un forage déclaré (déclaration en mairie au titre de la loi sur l'eau 2006)?							□ Non		
Est-il destiné pour la consommation humaine?							□ Non		
Est-il utilisé pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine?							□ Non		
Est-il destiné pour l'arrosage, hors légumes destinés à la consommation humaine ?							□ Non		
Distance vis-à-vis de l'installation d'assainissement : □ >35m □ <35m									
Note : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.									

Caractéristiques de l'installation projetée

IMPORTANT: la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/300 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement/traitement/évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

(prétraitement/traitement/évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.									
□ <u>FILIERE TRADITIONNELLE</u>									
PRETRAITEMENT ET	OU TRA	AITEMENT P	RIA	MAIRE (le cas é	chant)				
□ Bac à graisse Volume : M ³									
(Fortement conseillé si la di	istance en	tre la sortie des	eai	ıx ménagères et la	fosse toute	es eai	ıx est sup	érieur à 10m).	
☐ Fosse toutes eaux Volume :								M^3	
NB : les ventilations primai	re et seco	ndaire doivent ê	tre	prévues conforméi	ment aux n	orme	s en vigu	eur.	
☐ Préfiltre (décolloïdeur))					Vol	ume:	M^3	
Est-il intégré à la	ı fosse?						Dui	□ Non	
☐ Toilettes sèches									
TRAITEMENT SECON	DAIRE								
Epandage en sol nature	l (sol en	place)							
☐ Tranchées d'épandage									
Nb de tranchées :	Longu	eur:m	L	argeur:m	m Longueur tot :m				
☐ Lit d'épandage									
Profondeur:m	Profondeur : Surface:m ²				ongueur:m Largeur:m				
Epandage en sol recons	titué								
☐ Filtre à sable vertical	non drair	né							
Longueur:m	Largeur	:n	n	Profondeur :	rofondeur :m Surface :n		m²		
☐ Filtre à sable vertical	drainé								
Longueur:m	Largeur	:n	n	Profondeur :	ondeur : Surface :m²			m²	
☐ Tertre d'infiltration									
Hauteur:	m	Longueur à la	ı ba	ase:m	Largeu	r à la	base:.	m	
Longueur au sommet :	m	m Largeur au sommet :					m		
□ FILIERE AGREE	<u>E</u>								
Nom commercial:									
Modèle :									
N° d'agrément :									
Capacité de traitement (E	H):								

DISPOSTIFS ANNEX	ES EVE	NTUELS	<u>S</u>					
☐ Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant) Volume de la bâchée :							: m	
☐ Pompe ou système de	e relevage	e		,				'
Volume du poste :								
Usage:	□ eaux	brutes		☐ Eaux prétraitées ☐ eaux trait			ıx traitées	
MODALITES D'EVAC	CUATIO	N DES I	EAUX TI	RAITEES				
☐ Tranchée(s) d'infiltra	tion							
Nombre : Lor	igueur : .	m	Profon	deur :	.m	Soit Long	gueur to	ot : m
☐ Lit d'infiltration						1		
Profondeur:	m	Surface	e:	n	n²	Soit	m	xm
☐ Réseau d'eaux pluvia	les*		Exutoire	e des eaux pl	luvia	iles:		
□ Fossé*			Exutoire du fossé :					
☐ Cours d'eau*			Nom du cours d'eau :					
☐ Puits d'infiltration*								
Dimensionnement:				Profondeu	r:			m
*Ces exutoires sont soum données concernant la nati							u règlei	ment du SPANC. Des
		(8-3-18-8-1		3007 00007 0000 0				
Observations év	entue	lles dı	ı pétit	ionnaire	<u>e</u>			
Pièces à joindre	au pr	ésent	dossie	r techni	iqu	e		
- Copie de l'Etude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière si réalisée.								
Si non réalisée, les pièces ci-dessous sont à fournir :								
- Plan de masse au 1/300 ou 1/200 sur lequel figure l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle ;								
- Le cas échant, acco superficiel).	ord écrit	du prop	riétaire d	e l'exutoire	(ca	s d'une év	acuatio	on dans le milieu

Engagements du propriétaire

Je certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, je m'engage:

- A informer le SPANC de toute modification du projet ;
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC ;
- A informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement dans le délai indiqué dans le règlement de service du SPANC;
- A respecter les règles techniques de pose du système projeté;
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux;
- A ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- A assurer le bon entretien de l'installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis d'agrément le cas échant (filières agréées) :
- A m'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :	, le		
		Signature	